



Garde exclusive des enfants, précisions

Par Visiteur

Bonjour

voilà, ça va faire bientôt 3 ans que je suis séparée du père de mon fils qui a au 4 ans. durant notre relation il y a eu des actes de violences (dûs en partie à l'alcool qui le rend fou) qui m'ont amené à l'hôpital plusieurs fois. ma grossesse a été très mouvementée car il m'a étranglé, je me suis retrouvée dans un foyer qu'il voulait faire sauter à l'aide de cocktail molotov fait "maison", puis arrivée à terme il m'a frappée si fort que le service maternité m'a obligé à rester 2 semaines à l'hôpital pour me protéger. quand je me suis séparée je suis retournée à Paris chez mes parents (le père vit à Montpellier). je n'ai pas fait de demande de garde donc forcément rien ne le force à me verser une pension (sachant qu'il doit déjà en verser une à sa première "femme" et qu'il ne le faisait pas). quand il venait à Paris voir ces enfants je ne m'y opposais pas car il ne buvait pas, ou du moins pas en leur présence. Mais pendant les grandes vacances 2010 notre fils est allé chez lui pendant 1 mois et demi presque et je sais pour l'avoir eu au téléphone qu'il avait bu. Je ne peux pas concevoir qu'il puisse boire devant mon fils et ensuite rouler en voiture et arriver chez lui s'embrouiller ouvertement avec sa copine. Et ça mon fils le vit. et je me sentirai irresponsable de le laisser repartir. quand je lui dit que notre fils n'irai plus du sud mais qu'il pouvait venir le voir ici à Paris, il m'a dit qu'il ne se laissera pas faire. pouvez-vous m'aider s'il vous plaît sur les moyens auxquels je peux recourir pour nous protéger mon fils et moi et pour qu'il n'ait pas l'autorisation de le ramener chez lui. Je suis seule aujourd'hui, je suis en formation de secrétaire médicale et je me bats pour que mon fils vive le mieux possible. Lui, le père, ne considère pas sincèrement ses actes comme graves. ce sont de simples "erreurs" à ses yeux; du coup il ne veut pas comprendre ma position. l'histoire de son ex femme avant moi et c'est similaire si ce n'est pire!!(bien sûr je ne l'ai su qu'après la séparation)
merci de pouvoir m'apporter votre aide et vos conseils :-)

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Au vu de la situation, le mieux serait de saisir le JAF afin de clarifier les choses. Vous pourrez alors demander la garde exclusive de l'enfant et solliciter pour le père un droit de visite en milieu protégé c'est à dire qu'il verra son fils dans un centre afin d'éviter tout débordement.

Vous pourrez expliquer au juge les raisons qui vous poussent à faire cette demande et amener des preuves de ce que vous avancez.

Cordialement

Par Visiteur

Merci :-)

Par Visiteur

Madame,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

En espérant que tout se passe pour le mieux.

Par ailleurs si l'alcoolisme du père de votre enfant est de notoriété publique et si vous le désirez vous pouvez demander à ce que l'autorité parentale lui soit retirée mais dans ce cas il ne pourra plus du tout voir sa fille. De ce fait c'est à vous de voir ce que vous désirez pour votre enfant.

Cordialement